

NI PAUVRE

NI SOUMIS

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

Paris, le 3 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Indifférence manifeste du président de la République
et de son ministre Xavier Bertrand**

**Le collectif « Ni pauvre, ni soumis »
prêt au rapport de force :
Si les « caisses sont vides »... nos poches aussi !**

Après la manifestation de samedi dernier qui a réuni 35 000 personnes, et suite au rendez-vous très décevant avec Xavier Bertrand avant-hier, le collectif « Ni pauvre, ni soumis » dénonce l'indifférence manifeste du président de la République et de son ministre du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, et leur refus d'examiner une demande concrète de réforme !

Pourtant, la demande de création d'un revenu d'existence est considérée comme « légitime » par Xavier Bertrand. Les Français soutiennent également les revendications du collectif : 90 % d'entre eux se déclarent favorables à la mise en place du « revenu d'existence » équivalent au SMIC pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus accéder à un emploi pour des raisons de handicap, de santé ou de vieillesse (Sondage IFOP pour APF, décembre 2007).

Réunies le 2 avril, les organisations associatives du collectif ont décidé de poursuivre leur mouvement et d'agir avec insistance jusqu'à obtention d'un revenu d'existence pour les personnes en situation de handicap et de maladie invalidante qui ne peuvent pas ou plus travailler. Sans attendre la conférence nationale du handicap qui aura lieu début juin, les organisations du collectif demandent que les améliorations de l'allocation aux adultes handicapés (notamment les conditions d'accès au complément de ressources ou la prise en compte des ressources du conjoint) puissent être adoptées rapidement. Des actions vont se développer dans toute la France.

Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » réaffirme sa détermination à des responsables politiques qui ne voient pas, à des responsables politiques qui n'entendent pas, à des responsables politiques qui ne comprennent pas !

Et le collectif « Ni pauvre, ni soumis » lance un appel à venir le rejoindre à toutes les personnes concernées ou non, à tous les citoyens, à toutes les associations, à tous ceux qui souhaitent défendre une société solidaire, qui ne réduit pas sans cesse l'homme à sa capacité de travail !

**Suivez l'actualité du mouvement « Ni pauvre, ni soumis », la poursuite de son combat pour
l'obtention d'un revenu d'existence décent et continuez à signer le pacte de soutien
sur www.nipavrenisoumis.org**

Rappel des principales demandes :

> Pour le 1^{er} janvier 2009 :

- **créer un revenu d'existence égal au moins au montant du SMIC brut** et indexé sur celui-ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.

Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) afin de garantir une véritable autonomie financière.

- **permettre un véritable cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel** – selon le principe du revenu de solidarité active (RSA) - pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante garantissant ainsi un revenu supérieur au SMIC brut.

> **Dans l'attente, dès 2008 :**

- **revaloriser au plus vite de 5 % toutes les allocations et pensions à destination des personnes touchées par un handicap et une maladie invalidante** - et pas seulement l'AAH (pension d'invalidité, allocation supplémentaire invalidité, minimum vieillesse ainsi que rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles).

- favoriser l'accès réel et effectif aux soins pour tous en **ouvrant le bénéfice de la CMU complémentaire** à toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté (soit toutes celles dont les revenus sont inférieurs à 817 €/ mois, alors que le plafond de ressources pour avoir droit à la CMU complémentaire est aujourd'hui abaissé à 606 € / mois pour une personne seule), et en **supprimant les franchises médicales**.

- **supprimer l'exigence de non activité professionnelle pendant 12 mois** pour toute demande d'AAH par une personne ayant un taux d'incapacité entre 50 et 80%.

- **assouplir les critères d'accès au complément des ressources** pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas travailler et qui ont des ressources inférieures ou égales au montant de la garantie de ressources des personnes handicapées (GRPH) c'est-à-dire 800 €. Aujourd'hui, seulement quelques dizaines de milliers de personnes ont accès à ce complément alors qu'une majorité des bénéficiaires de l'AAH et/ou de pension d'invalidité ne peuvent pas travailler.

Contacts presse :

APF - Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 / 06 07 40 16 65 sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr

FNATH - François Verny : 01 45 35 31 87 francois.verny@fnath.com

UNAPEI – Charles Carpentier : 01 44 85 50 63 c.carpentier@unapei.org

AIDES – Marjolaine Bénard : 01 41 83 46 53 / 06 10 41 23 86 mbenard@aides.org

CISS - Marc Paris : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95 mparis@leciss.org

NAFSEP – Clémence Tourneur : 05 34 55 77 00 clemence.tourneur@nafsep.org

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE – Elodie Guimard : 01 40 78 91 96 / 06 21 57 75 20 equimard@vaincrelamuco.org

FNAIR - Caroline Pascault - 01 46 34 60 60 cp@wellcom.fr

TRISOMIE 21 FRANCE – Françoise Durrieu communication.trisomie21-France@orange.fr

KETCHUM – Jean-Claude Roux : 01 53 32 55 72 / 06 07 57 60 30 jean-claude.roux@ketchum.fr